|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2016Genève, 25 mai - 2 juin 2016** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 7**  | **Addendum 1 au Document C16/22-F** |
| **26 mai 2016** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| cinquIèME RAPPORT annuel DU COMITé CONSULTATIF INDéPENDANTpour les questions de gestion (CCIG) |
| Addendum 1, Vérification extérieure des comptes |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent document contient un Addendum au cinquième rapport annuel du CCIG. Il est soumis au Conseil de l'UIT pour que le Comité s'acquitte de la responsabilité particulière qui lui incombe, à savoir donner au Conseil des avis sur les questions résultant des états financiers vérifiés de l'UIT ainsi que les autres rapports établis par le Vérificateur extérieur des comptes et étayer l'examen par le Conseil des états financiers et du rapport du Vérificateur extérieur des comptes pour l'exercice 2015.Suite à donnerLe Conseil est invité à **approuver** l'Addendum 1 au cinquième rapport annuel du CCIG.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références*Document* [*C16/22*](http://www.itu.int/md/S16-CL-C-0022/fr)*, Cinquième rapport annuel du CCIG au ConseilDocument* [*C16/40*](http://www.itu.int/md/S16-CL-C-0040/en)*, Rapport du Vérificateur extérieur des comptes* |

# 1 Objet du présent Addendum

1.1 Dans son cinquième rapport annuel, le CCIG a noté que ses observations concernant le rapport des Vérificateurs extérieurs feraient l'objet d'un Addendum au rapport du CCIG, après réception et examen du rapport des Vérificateurs extérieurs. Du 9 au 11 mai 2016, le CCIG a rencontré la Cour des comptes italienne et examiné le processus d'élaboration du rapport de vérification extérieure des comptes, et le rapport des Vérificateurs extérieurs lui a été transmis le 23 mai 2016.

1.2 Le présent Addendum au cinquième rapport annuel du CCIG a donc pour objet de fournir des avis au Conseil sur les questions résultant du rapport établi par les Vérificateurs extérieurs des comptes concernant leur vérification des états financiers de l'UIT, et d'étayer l'examen par le Conseil des états financiers et du rapport de vérification extérieure des comptes pour l'exercice 2015.

# 2 Rapport des Vérificateurs extérieurs pour 2015: un avis sans réserves

2.1 Les Vérificateurs extérieurs des comptes ont formulé un avis sans réserves concernant les états financiers de l'UIT pour l'exercice 2015, assorti d'un exposé de la situation financière qui fait apparaître un actif net négatif de –343,2 millions CHF, imputable essentiellement aux passifs actuariels correspondant aux prestations à long terme dues aux employés. Cet exposé de la situation ne modifie pas l'avis sans réserve formulé sur les états financiers, mais fait ressortir une question qui, de l'avis de des Vérificateurs extérieurs des comptes, revêt une telle importance qu'elle est essentielle pour permettre aux utilisateurs de comprendre les états financiers. Le rapport des Vérificateurs extérieurs, dans sa version longue, contient un examen détaillé de la situation financière et comprend cinq (5) recommandations ainsi que deux (2) suggestions appelant des mesures de la part de la direction.

# 3 Recommandations et suggestions des Vérificateurs extérieurs

3.1 Les Vérificateurs extérieurs ont formulé les recommandations suivantes:

i) Améliorer les procédures et processus pour parvenir à une comptabilisation plus exacte des actifs, en particulier en ce qui concerne la comptabilisation, l'étiquetage et la capitalisation des immobilisations situées à l'UIT (Recommandation N° 1).

ii) Revoir la durée de vie des catégories d'immobilisations et d'amortissements conformément aux pratiques en vigueur aux Nations Unies (Recommandation N° 2).

iii) Améliorer encore le cadre de gestion des actifs, en évaluant la situation et le niveau d'utilisation des actifs en suivant périodiquement l'obsolescence des articles pour veiller à ce que le Registre des immobilisations soit exact; et en étendant ces processus et procédures à tous les Départements et bureaux régionaux de l'UIT (Recommandation N° 3).

iv) Inviter la direction de l'UIT à demander à l'actuaire d'utiliser un taux d'actualisation égal au rendement des obligations à long terme du Gouvernement suisse, compte tenu de l'objectif de l'évaluation exigé en vertu de la norme IPSAS 25 (Recommandation N° 4).

v) Ajouter dans le rapport de gestion financière des informations sectorielles sur la présence régionale, de façon à fournir des renseignements détaillés sur les crédits budgétaires et les dépenses effectives des bureaux régionaux (Recommandation N° 5).

3.2 Les Vérificateurs extérieurs des comptes ont formulé les suggestions suivantes:

i) Il conviendrait d'améliorer encore la gestion des actifs s'agissant des cessions et des dons, en envisageant d'optimiser des procédures telles que la création d'un comité ad hoc; et en évaluant le rapport coûts/avantages de l'échange d'actifs entre les Départements et les bureaux régionaux avant de décider d'acquérir un nouvel article (Suggestion N° 1).

ii) La direction de l'UIT devrait poursuivre l'examen des accords de pays hôte actuellement en vigueur, en vue d'officialiser les pratiques reconnues et d'obtenir les avantages, de façon à renforcer le rôle de l'UIT et à protéger ses actifs (Suggestion N° 2).

# 4 Commentaires et avis du CCIG

4.1 Pour ce qui est des taux d'actualisation utilisés au titre de l'ASHI et de la Convention collective d'assurance maladie (Recommandation N° 4 des Vérificateurs extérieurs des comptes), le CCIG a recommandé, dans la Recommandation 3/2016 figurant dans son rapport, que l'UIT examine plus avant avec les actuaires la question des taux appropriés à appliquer. D'une manière générale, le CCIG considère que la mise en oeuvre des recommandations et suggestions des Vérificateurs extérieurs par la direction serait utile pour améliorer la gestion financière et le contrôle financier à l'UIT; le Comité suivra de près la suite donnée par la direction aux recommandations des Vérificateurs lors de ses réunions futures.

4.2 L'Annexe 1 du rapport des Vérificateurs extérieurs contient des renseignements sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations des Vérificateurs pour les années précédentes. Le CCIG note qu'un total de 6 recommandations (datant de 2012 et 2014) sont toujours en cours de mise en œuvre, ou ont été en partie mises en oeuvre et n'ont pas encore été appliquées. Deux recommandations (datant de 2008 et 2009), émises par les anciens Vérificateurs extérieurs suisses, n'ont toujours pas été appliquées et sont affectées par des contraintes budgétaires.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_